Déclaration liminaire, des organisation syndicales, à la CHSCTREA du 27 JANVIER 2022

Notre avenir, celui de Nos élèves sont en jeu !

"Le jeudi 13 janvier a été une journée de grève d'une ampleur exceptionnelle. **Les annonces faites par le premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale ne sont pas suffisantes**. Néanmoins, elles ont montré que la grève des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative a un impact fort, et que nous pouvons obtenir satisfaction sur nos revendications. Nous espérons que le ministre de l'Agriculture suivra le mouvement.

La situation est intenable dans l'enseignement. Le chaos engendré par la gestion de la crise sanitaire mérite des réponses fortes. **A cette heure aucune réponse concernant l'organisation des examens ou l'attribution d'heures de soutien ne permet aux enseignants de pouvoir réorganiser leurs enseignements, de rassurer leurs apprenants et d'envisager avec sérénité ce second semestre.**

Les annonces semblent à cette heure insuffisante à doter l'ensemble des établissements en matériel de protection en nombre suffisant.

Personnels, élèves et parents ont besoin de stabilité et de perspectives pour travailler et étudier dans un environnement serein et sécurisé.

En cette journée d'action, il faut particulièrement penser aux revendications de **nos AE et AESH, en première ligne face à la crise sanitaire et sa gestion catastrophique et si mal considérés dans leurs statuts et leurs effectifs.**

La colère des personnels, des parents et des lycéen·nes n'est pas retombée, cette crise sanitaire ne fait qu'exacerber une situation déjà dégradée dans nos établissements. Les OS membres de l'intersyndicale (SNETAP-FSU, FO, SEA-UNSA) font cette déclaration car l'essentiel des revendications portées par le mouvement en cours avec le soutien de la FCPE et d'organisations lycéennes ont un impact direct sur les conditions de travail dans nos établissements. Nous souhaitons que notre ministère de tutelle prenne directement ses responsabilités vis à vis de ses agents et de ses usagers."